

CONSEIL MUNICIPAL DE VERGISSON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de S&L

Séance ordinaire du 2 Septembre 2014 à 19 h 30

Président : Mr Roger LASSARAT

Etaient présents : Mmes et Mrs Anne BROCHETTE, Jean-Michel CARRETTE, Didier VEILLITH, Pierre BAGNE, Eve REY, Gisèle MEUNIER, Alain JACQUOT, Éric FOREST, Lionel LAUER, Laurent COLPART (arrivé en cours de séance)

Excusés :

Secrétaire de séance : Pierre BAGNE

- Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour, la séance est ouverte

I. Adhésion à un groupement de commandes d'achat d'énergie suite à la fin des tarifs réglementés d'énergie

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie s'est ouvert à la concurrence. A la fin 2014 puis fin 2015, certains tarifs réglementés de vente vont être supprimés pour les consommateurs non domestiques. Pour les collectivités locales, ce passage obligé aux offres de marché s'effectuera selon les règles du code des marchés publics.

Afin d'anticiper les conséquences de ces évolutions, le SYDESL s'est associé aux 3 autres syndicats d'énergie de Bourgogne pour créer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et d'électricité dans un second temps.

Ce groupement vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir des offres de fourniture les plus compétitives possibles. Chaque adhérent n'utilisera le gaz naturel et l'électricité qu'en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

Après réflexion, le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes.

II. Location à l'immeuble de la Buissonnière

1/ libérer la caution – studio Mr Bonnard

Suite au départ du locataire au 31/07/2014, le conseil municipal décide de restituer la caution déduit de la facture pour deux clés refaites, non restituées.

2/ libérer la caution – studio Mr Lemaire

Suite au bail locatif du 21/07/2014 (effet au 15/08/2014) et au courrier du 31/07/2014 de Mr Lemaire nous signifiant son congés (préavis d'un mois), le conseil municipal décide de restituer la totalité de la caution.

3/ Nouveau bail de location au 01/09/2014 – studio Mr Prévost

Suite à la vacance du studio annoncée au 01/09/2014, le conseil municipal prend connaissance du dossier d'une candidature et autorise le Maire à signer le bail locatif à effet au 01/09/2014 pour un loyer mensuel de 400 euros.

III. Questions diverses

- à l'unanimité, le conseil s'associe à la motion de soutien à l'action menée par l'Association Des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.
- Le conseil municipal prend connaissance des remerciements de :
 - Mme LEMONNIER suite au décès de son époux Marcel.
 - Anne Lucie SANGOUARD pour le cadeau offert à l'occasion de son entrée en 6^e.
 - Christelle DESRAYAUD et David HANNEMANN à l'occasion de la naissance de leur fils Louis.
- Le rallye du vin bourru (rallye découverte de la région) traversera Vergisson le 28 septembre 2014 ; la commune ne participera pas à cette édition 2014 et décidera en son temps de sa collaboration à l'édition 2015.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1er juillet 2015, les autorisations d'urbanisme ne seront plus traitées par la Direction Départementale des Territoires (Vergisson, disposant d'un POS et étant incluse dans un EPCI de plus de 10000 habitants). La commune doit confier l'instruction de ces autorisations d'urbanisme à de nouveaux services ; réflexion et démarches doivent être engagés dès à présent afin d'organiser la structure qui assurera cette mission.
- Mr Didier VEILLITH (Adjoint) instruit le dossier portant sur la dégradation des murs du cimetière suite aux travaux de réfection : l'expert désigné par l'assurance de l'entreprise ayant effectué les travaux estime que celle-ci n'est pas responsable. La commune demande donc une contre-expertise et espère que ce contentieux puisse être réglé à l'amiable ; à défaut, une action en justice devra être engagée.
- Lionel LAUER, Conseiller, se charge d'étudier le meilleur abonnement téléphonique pour le téléphone professionnel des employés techniques de la commune.

IV. Rapport des commissions

1/ 17/07/2014 – SIVOM des deux roches

2/ 21/07/2014 – SIVOM des deux roches (préfecture)

La séance est levée à 22 h 30